

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

EXPLOITATION D'UNE UNITE DE METHANISATION AGRICOLE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE MACHAULT

Par arrêté préfectoral n°2021-189 du 09 avril 2021 est prescrite l'ouverture d'une consultation du public sur la demande d'enregistrement présentée par la société SAS BRI METHANE sise 4 rue du Rousselet à Machault (08310) en vue d'exploiter une unité de méthanisation agricole, à l'adresse « La Messe » sur le territoire de la commune de Machault (08310) au titre de la rubrique 2781-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

La consultation du public se déroulera du **lundi 03 mai 2021 au lundi 31 mai 2021 inclus**.

Cette procédure d'enregistrement s'apparente, dans sa forme, à une « enquête publique allégée » se déroulant sans commissaire enquêteur.

Le préfet des Ardennes est l'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement, cette décision peut être assortie de prescriptions particulières.

Le dossier sera accessible au public en mairie de Machault – place de la Mairie – 08310 Machault, aux jours et heures habituels d'ouverture, soit : le lundi de 09h00 à 12h15 et de 12h45 à 18h30, le mardi de 12h45 à 17h30, le mercredi de 08h00 à 12h15 et de 12h45 à 16h30, le jeudi de 12h45 à 17h30 et le vendredi de 09h00 à 11h00.

Le dossier est également consultable sur le site internet des services de l'État dans les Ardennes à l'adresse suivante : www.ardennes.gouv.fr / onglet : Politique publique / rubrique : Environnement / article : Les enquêtes publiques / sous-article : Pour les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Les observations sur le projet devront être consignées sur le registre déposé en mairie de Machault ou adressées par écrit à la Préfecture des Ardennes, qui les annexera au registre, à l'adresse suivante :

Préfecture des Ardennes
DCAT/ bureau des procédures environnementales
1 place de la Préfecture
BP 60002
08005 Charleville-Mézières.

Charleville-Mézières, le **12 AVR. 2021**

le préfet,
pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général,



Christian VEDELAGO